

## LES PENSIONS

LE RÉGIME DES PENSIONS DU CANADA ET LE RÉGIME  
DES RENTES DU QUÉBEC

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Comme le désalignement du Régime des pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec entraînera de graves conséquences et comme il a été déposé à l'Assemblée législative du Québec un bill tendant à modifier le Régime des rentes du Québec à compter de 1973, le ministre nous dirait-il s'il a discuté de la question avec M. Castonguay lorsqu'il l'a rencontré la semaine dernière à Québec? Nous dirait-il aussi quelles mesures prend le gouvernement fédéral afin que ces deux importantes mesures législatives demeurent parallèles?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je dirai au député que j'ai discuté de toute la question avec M. Castonguay. J'espère qu'à la suite de notre entretien, nous pourrons nous réunir et discuter de nouveau sur la façon dont ses propositions à l'égard du Régime des rentes du Québec et nos propositions à l'égard du Régime des pensions du Canada pourraient être assorties, afin de conserver l'uniformité des deux lois.

LE RÉGIME DES PENSIONS DU CANADA—LES  
CONSULTATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES—LE CAS  
DU QUÉBEC

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, comme question supplémentaire, puis-je demander au ministre quels efforts sérieux le gouvernement a faits pour en arriver à un accord avec les neuf provinces au sujet de modifications au Régime des pensions du Canada, dont le gouvernement fédéral a donné avis en décembre 1970?

**L'hon. M. Munro:** Monsieur l'Orateur, des pourparlers ont eu lieu avec les autres provinces. S'il s'agit d'en arriver bientôt à l'unanimité entre les provinces, je pense que cette éventualité est quelque peu éloignée, puisque la question n'a pas une priorité très élevée sur la liste des mesures législatives dont s'occupent les provinces et le gouvernement fédéral. J'entrevois que de véritables efforts s'orienteront dans cette direction au cours des deux prochains mois, à la suite de ce qui s'est passé la semaine dernière.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, une autre question supplémentaire. Étant donné le sérieux de la situation et du fait, notamment, que le bill a été déposé à Québec, le ministre se propose-t-il de convoquer une réunion des ministres compétents des autres provinces sous peu, afin que la question puisse être résolue avant qu'il y ait divergence?

**L'hon. M. Munro:** Monsieur l'Orateur, j'ignore s'il est nécessaire d'organiser une réunion officielle. Je répète que des entretiens sporadiques se poursuivent de façon permanente avec les provinces et que nous espérons avoir prochainement des entretiens intensifs avec chacune d'entre elles.

[L'hon. M. Turner.]

## LA SÉCURITÉ DU REVENU FAMILIAL

LES ALLOCATIONS FAMILIALES—LES CONSULTATIONS  
OTTAWA-QUÉBEC

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social peut-il nous dire si, au cours de ces discussions, il est parvenu à se mettre pleinement d'accord avec M. Castonguay sur la question des allocations familiales?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, nos discussions avec M. Castonguay sur ce sujet ont fait ressortir qu'il examinait l'ensemble de la question du choix provincial et qu'il ferait part au gouvernement fédéral de la possibilité de son acceptation éventuelle après avoir étudié cette question en détail.

\* \* \*

## LES PENSIONS

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA—LE RÉGIME DES  
RENTES DU QUÉBEC—LE CAS DES AUTRES PROVINCES

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social cette simple question. Au cours de ses discussions avec M. Castonguay, a-t-il entendu entre eux que le bill déposé à la législature du Québec ne sera pas mis en application tant que les discussions entre le fédéral et les autres provinces, ainsi que le Québec, n'auront pas abouti et qu'on ne sera pas parvenu à une certaine uniformité dans tout le Canada?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, il n'existe aucune entente précise en ce sens. Tout ce que je puis dire c'est que j'espère que l'Assemblée nationale du Québec ne donnera pas suite à ce bill avec une hâte qui interdise les discussions que j'ai indiquées précédemment et que les deux gouvernements disposeront de suffisamment de temps pour se réunir et préserver une certaine uniformité.

**M. Lewis:** Vous n'en avez aucune assurance?

**L'hon. M. Munro:** Aucune assurance précise.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Nous reviendrons dans un instant aux questions supplémentaires mais il faudrait en finir avec la première série de questions.

\* \* \*

## LA CONSTITUTION CANADIENNE

L'ATTITUDE DU PREMIER MINISTRE QUANT À LA MODIFI-  
CATION—LE STATUT OFFICIEL DE LA LANGUE FRAN-  
ÇAISE—LA REPRISE DES POURPARLERS AVEC LES  
PROVINCES

[Français]

**M. Léonel Beaudoin (Richmond):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné les déclarations qu'il faisait sur les ondes radiophoniques en fin de semaine, à l'effet que si les Canadiens désiraient un mieux-être ou des changements, ceci ne découlait pas, d'après lui, d'un changement que les Canadiens désiraient voir apporter à la Constitution, j'ai